

PROCES VERBAL

des entretiens du Chef du Département fédéral des Affaires étrangères, le Conseiller fédéral René Felber, et le Secrétaire fédéral aux Affaires étrangères de la RSF de Yougoslavie, M. Budimir Loncar, en marge de la réunion ministérielle des N+N à la CSCE, à Vienne, le 12 mai 1988

M. Loncar : exprime sa satisfaction de rencontrer BRF et s'enquiert du Secrétaire d'Etat Brunner.

BRF : remercie L. de la collaboration entre la Suisse et la Yougoslavie à la CSCE, à laquelle nous sommes d'autant plus sensibles qu'il est du devoir des N+N de faire avancer la Conférence.

M. Loncar : se réjouit également de cette fructueuse collaboration, qui a une signification particulière en raison de l'attachement historique de la Suisse à la neutralité et la détermination de la Yougoslavie de demeurer non-alignée.

BRF : nous nous efforçons en Suisse de considérer positivement les efforts économiques entrepris en Yougoslavie, et nous viendrons les appuyer au besoin, en particulier pour ce qui est du rééchelonnement de la dette yougoslave. Nous tenons à ce que la Yougoslavie demeure ancrée dans cette Europe que nous défendons.

M. Loncar : le rôle de la Suisse en tant que coordinateur des pays créanciers est important, et nous lui en savons gré. Nous avons besoin de compréhension pour nous sortir de la stagflation en procédant à des ajustements structurels.

Nous sommes parvenus à un accord avec le FMI, mais nous avons besoin d'argent frais. Il est prévu que le FMI prenne en charge 410 mio de \$, les banques commerciales 500 mio et les Gouvernements du Club de Paris 500 mio. Les banques ne veulent pas aller au delà de 300 mio. Nous avons besoin de ces 1,410 milliards de \$, mais nous pourrions peut-être nous contenter de 1,2 milliards.

Par ailleurs, nous avons besoin de crédits à court terme de la BRI. Dès l'été, nous aurons de nouvelles entrées de devises dues au tourisme. Nous en appelons à la Suisse, pays hôte du BRI, pour persuader le BRI de nous concéder ce crédit de 250 mio de \$.

BRF : la Yougoslavie continuera de bénéficier de notre appui. Nos relations bilatérales souffrent de quelques problèmes. C'est la tâche des Ministres des Affaires étrangères d'écarter ces problèmes pour parvenir à des relations plus constructives. BRF a parlé des questions de sécurité des représentations yougoslaves en Suisse au Chef du DFJP, qui est favorable à la tenue d'une rencontre d'experts et de fonctionnaires de police pour traiter de ces questions.

M. Loncar : il y a deux aspects qui nous préoccupent. L'un concerne la sécurité et la protection de nos institutions et de nos ressortissants, question qui ne nous satisfait pas. Le deuxième aspect est constitué par les activités anti-yougoslaves de nombreux agitateurs venus en Suisse, également en provenance des pays voisins, la RFA, la France, etc. Le SE Brunner m'avait dit à Berne que vous ne cerniez pas les raisons qui poussaient ces gens à venir en Suisse. La question était juste et c'est à vous d'y trouver la réponse : ces gens profitent de conditions plus favorables en Suisse que n'importe où ailleurs. Nous ne sommes pas satisfaits de cet état de fait qui tranche sur la qualité par ailleurs si bonne de nos relations.

Des terroristes ont été découverts à Genève à la fin de l'année dernière. Aucun vrai rapport ne nous a été communiqué à ce sujet : nous ne pouvons comprendre ceci.

BRF : nous n'avons pas de vraie police fédérale. La police est du ressort des cantons. Il est inévitable que les 120'000 Yougoslaves présents en Suisse posent quelques problèmes. Nous essayons de contrôler au niveau fédéral les cas les plus dangereux. 15 Yougoslaves du Kosovo ont été arrêtés à Genève. Ils ont été trouvés en possession d'armes à poing, mais pas d'explosifs. Le simple délit de détention illégale d'armes est du ressort des cantons.

Nous ne sommes pas insensibles à ces problèmes, et nous ne voulons pas de terroristes chez nous. Nous pourrions reprendre ce problème au niveau des experts. Nous sommes conscient des limites de notre police fédérale, et de l'insuffisance de nos moyens de contrôle à la frontière. Néanmoins, la surveillance est assurée, et nous intervenons là où c'est nécessaire.

M. Loncar : le problème est compliqué, mais je tâcherai de le simplifier. Nous comprenons votre réglementation interne. L'affaire, cependant, est politique. Si vous adoptiez une autre attitude politique à l'égard de l'agitation anti-yougoslave, votre police trouverait les moyens de la contrôler. Il est par exemple difficile de faire une distinction entre des manifestations politiques et des activités terroristes. Les unes servent les autres. C'est pourquoi, nous voulons que la Suisse comprenne le problème globalement, comme c'est le cas en Italie, en RFA, en Autriche. Je voudrais pouvoir dire à mes collègues du gouvernement que la Suisse a une compréhension politique du problème.

*affirmation
dangereuse*

- 4 -

A la CSCE, nous parlons d'améliorer les relations dans l'ensemble de l'Europe. Ces terroristes représentent un de ces problèmes européens. Nous devons nous unir pour les combattre. La Suisse, qui est traditionnellement un point de rencontre international, l'est devenue aussi pour ces terroristes. Or, votre police est capable d'éliminer ce problème.

BRF : nous souhaitons l'éliminer. Mais nous avons également une opinion publique, de nombreux touristes, qui sont sensibles aux événements en Yougoslavie. Cette opinion a regretté vos articles de presse injurieux à l'égard de la Suisse. De plus, l'emprisonnement de gens que nous faisons sortir de chez nous (Salihi) a des échos très défavorables dans notre opinion publique.

Nous sommes prêts à discuter sur le terrorisme, pour tâcher de parvenir à des solutions. Mais nous ne voulons pas que notre opinion puisse se dire que nous faisons quelque chose de notre côté, et que la Yougoslavie ne fait rien du sien. Un équilibre doit exister. Pour le reste, nos relations sont bonnes.

M. Loncar : abordons ces problèmes dans l'esprit de nos relations très amicales. Si chacun s'occupe de sa part des affaires, nous parviendrons à régler graduellement les questions qui se posent.

En ce qui concerne l'AELE, nous avons eu une réunion mixte à Novi Sad. J'ai parlé de ce problème à Berne lorsque j'y étais à fin 1987. M. Brunner m'avait dit alors que nous pouvions nous attendre à une réponse positive sur les questions que nous avons mises en avant à Novi Sad. Nous l'attendons toujours.

- 5 -

Le groupe de pays qui, en Europe, nous est le plus proche, est l'AELE, composée essentiellement des neutres. Or, nous ne bénéficions pas de compréhension à l'égard de notre volonté de nous rapprocher de l'AELE.

Nos relations avec la Communauté européenne sont meilleures, ce qui est paradoxal. Nous comprenons que nos relations avec l'AELE devront se baser un jour sur des préférences réciproques. Pour l'heure cependant, nous sommes moins développés, et nous aimerions être aidés pour mieux nous intégrer. Nous croyons savoir que la Suisse est un des pays les plus restrictifs à notre égard au sein de l'AELE. Nous aimerions recevoir une réponse au "non-paper" que nous avons soumis à Novi Sad.

BRF : l'AELE est en passe de se transformer et de prendre une nouvelle dimension. La CE préférerait n'avoir en l'AELE qu'un seul interlocuteur, ce qui nous pousse à augmenter notre coopération politique entre pays membres de l'AELE, ce qui est nouveau.

Le problème que pose la Yougoslavie arrive au bon moment, c'est-à-dire alors même que nous devons augmenter notre cohésion. Ceci peut provoquer une évolution positive.

M. Loncar : il est pour nous très important, politiquement, que nous parvenions à avoir de meilleures relations avec l'AELE.

J. J. de Dardel



Division politique I

LE CHEF
DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

réunion le 24.6.88
(ont avec GIT!)

Berne, le 1er juin 1988

an	STR	KT	GT	SP	GE	GER
Datum	8.6	13	B			
Visa	PM	T	W	H	OU	STACHT
EDA	08.06.88		16			
Ref.	<u>p. B. 15. 21. Youg.</u>					

Madame Elisabeth Kopp
Conseillère fédérale
Chef du Département fédéral de
justice et police

3003 B e r n e

↓ p. B. 72. 9. 15. 1. (5).

Madame la Conseillère fédérale,

Comme suite aux conversations que nous avons eues sur le problème de nos relations avec la Yougoslavie, j'ai l'avantage de vous faire parvenir ci-joint le procès verbal de mes entretiens avec le Secrétaire fédéral aux Affaires étrangères de Yougoslavie, M. Budimir Loncar.

Veillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'assurance de ma haute considération.



René Felber

Annexe mentionnée